



ROYAUME DU MAROC



*« 24^{ème} Session de l'Assemblée de l'Autorité Internationale des Fonds
Marins »*

*Déclaration faite par M Mohammed Atlassi
Ministre Plénipotentiaire*

Kingston, Jamaïque 25 Juillet 2018

Point de l'Ordre du jour : Plan stratégique de l'Autorité internationale des Fonds Marins pour la période 2019-2023

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Secrétaire Général pour l'élaboration et la présentation du plan stratégique de l'Autorité internationale des Fonds Marins pour la période 2019-2023, contenu dans le document ISBA/24/A/4, en application de la Décision ISBA/23/A/13.

Ma délégation fait sienne la déclaration faite au nom du Groupe africain et compte faire les remarques suivantes à titre national

Ma délégation veut tout d'abord saluer l'approche transparente, constructive, inclusive du Secrétaire Général, qui a tenu à consulter les Etats Membres en marge de la dernière session et puis à New York et à Kingston..

Le projet souligne l'impératif d'inscrire ce plan dans un long terme en amont avec le programme de développement durable à l'horizon 2030, surtout l'objectif 14. Il accorde une attention particulière à la protection de l'environnement, conformément à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer et de l'Accord de 1994.

Il confirme l'importance de la promotion de la recherche scientifique en tant que priorité et de faire bénéficier les pays en développement de formation dans ce domaine, y compris le transfert des technologies marines relatives aux activités menées dans la zone, ainsi que l'association des Etats en développement auxdites activités. La mise en valeur du patrimoine commun de l'humanité est également souligné.

Tenant compte du passage de l'exploration à l'exploitation l'adoption des règles, règlements et procédures doivent souligner l'importance d'un engagement pour la préservation et la protection de l'environnement et du patrimoine commun de l'humanité.

De plus, il faut veiller sur la mise sur pied d'un régime de paiement capable d'assurer un partage équitable des bénéfices. Partant, l'opérationnalisation de l'entreprise est plus que jamais une nécessité urgente, comme nous l'avons mentionné hier dans notre intervention sur le rapport du Secrétaire Général .

En outre, l'Autorité pour mieux mettre en oeuvre ce plan doit être outillée tant par des ressources humaines compétentes, y compris issus des pays en développement, ainsi que par des moyens financiers adéquats.

Enfin, ma délégation apporte son soutien au plan stratégique de l'Autorité internationale des Fonds Marins pour la période 2019-2023.

Merci pour votre attention